

Fonds centres de villages : pré-programmation 2005

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

AVIS			
Commission n°5		Bureau	
séance du 26/01/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 65754.824	Montant : 250 000 €

Le Conseil du 30 novembre 2004 a entériné les modalités d'attribution du fonds de valorisation patrimoniale et touristique de la CAGB et a acté l'attribution d'une subvention pour les projets de Pelousey, Arguel et Dannemarie-Sur-Crête, pour un total de 96 000 €.

La commission « Aménagement de l'espace » en charge de l'instruction des projets a étudié lors de sa séance du 26 janvier dernier les projets susceptibles de solliciter ce fonds au cours de l'année 2005. Dans l'attente d'informations complémentaires permettant une instruction précise des projets, une programmation de principe a pu être réalisée par la commission au vu des projets dont elle avait connaissance à ce jour :

I. Projets potentiellement subventionnables en 2005 au titre des études :

La délibération du 30 novembre établit que « afin de s'assurer de la qualité des opérations soutenues à travers ce fonds, il est proposé de rendre nécessaire la réalisation d'une étude préopérationnelle, qui serait financée par le biais de ce fonds par la CAHGB à hauteur de 50% du restant à charge. »

Projets potentiellement subventionnables en 2005 pour ce qui concerne la réalisation d'une étude de faisabilité sous réserve d'une instruction complète :

- « Aménagement du centre » de Deluz : Etude destinée à définir et programmer les aménagements prévus sur deux phases : en premier lieu, l'aménagement du parc public situé entre l'école et la halte fluviale et en second lieu, l'amélioration des cheminements entre la halte et le reste du village.
 - la commission 5, sous réserve d'éléments complémentaires sur la nature du projet et les travaux prévus, envisage de soutenir l'étude préopérationnelle, après avoir identifié le périmètre pertinent sur lequel l'étude pourrait porter. Elle recommande au porteur de projets de bien différencier ce qui ressort de la mise en valeur réelle du patrimoine et ce qui peut permettre de mieux découvrir ce même patrimoine.

- « Aménagement du centre » de Grandfontaine : la commune prépare avec Habitat 25, une étude de faisabilité du projet global, qui comprend l'aménagement d'une place centrale et la restructuration du bâti bordant cette place en logements locatif par Habitat 25.
 - la commission 5, sous réserve d'une instruction précise ultérieure, envisage de soutenir l'étude de faisabilité sur la partie « aménagement de la place du village », qui au vu des éléments actuels semble correspondre au critère de centralité du fonds.

- « Réaménagement de la traversée » de Fontain : une étude de faisabilité est prévue sur le projet global qui correspond à la requalification et la sécurisation de la traversée de Fontain par notamment des aménagements piétons et la mise en valeur du lavoir.
 - la commission 5, sous réserve d'une instruction détaillée à venir, prévoit de soutenir l'étude de faisabilité sur un périmètre central à proximité du lavoir.

- « Réaménagement d'Avanne-Aveney » : l'étude de faisabilité porte sur les aménagements à venir (pistes cyclables, valorisation architecturale par la mise en valeur de l'ancien lavoir) dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle centralité réunissant les communes d'Avanne et Aveney récemment fusionnées.
 - la commission 5, prévoit de soutenir l'étude opérationnelle prévue, dont le projet au titre de la création d'une nouvelle centralité semble rentrer dans les critères du Fonds de valorisation patrimoniale et touristique.

II Projets potentiellement subventionnables en 2005 au titre des travaux :

Tel que précisé dans la délibération « *Les opérations devront répondre aux critères suivants :*

Renforcement de la centralité du bourg (centre historique ou centralité secondaire) : réaménager l'espace public par un traitement de qualité en vue de favoriser les aspects de convivialité, de rencontre et d'échange au sein du village ne se limitant pas à la simple réfection de voirie,
Valorisation patrimoniale : créer un cadre propice au développement touristique de bourg et garant d'aménités pour les habitants par le biais d'opérations de réhabilitation du patrimoine bâti ancien ou du patrimoine naturel, et/ou aménagement de l'espace public en centre ancien »

Projets potentiellement subventionnables en 2005 pour ce qui concerne la réalisation des travaux sous réserve d'une instruction complète :

- « Valorisation du centre urbain » de Chaudfontaine : requalification et sécurisation de la traverse du village (RD86) par des aménagements piétons et des zones réservées aux cyclistes.
 - la commission 5, dans l'attente d'un examen détaillé du projet, précise que le soutien de la CAGB pourrait intervenir dans un périmètre restreint, vraisemblablement sur les aménagements de qualité dans la partie centrale du village.

- « Aménagement de la place du village » de Mazerolles-Le-Salin : aménagement de la place centrale du village par des plantations d'espaces verts, la mise en place d'un mobilier urbain (bancs..), la construction d'un mur de soutènement en pierres apparentes, et la création d'un abribus Ginko.
 - la commission 5 envisage le soutien des aménagements de qualité sur cette place centrale, dont le détail sera déterminé ultérieurement, sur la base d'éléments plus précis.

- « Aménagement d'Ecole-Valentin » : Aménagement de la rue de la mission, depuis l'entrée du village jusqu'au centre du village, à hauteur de la Mission. Les aménagements prévus sont : requalification de la chaussée et des trottoirs, chemins de liaison douces, aménagement de sécurité, éclairage public..).
 - la commission 5, dans l'attente d'un examen plus poussé, est d'avis de soutenir seulement la zone centrale du projet entre la Mission et le carrefour de la Mairie, sur des aspects qualitatifs.

- « Aménagement des versants et des berges » à Montfaucon : aménagements de la rue de l'Aqueduc par des opérations de type requalification de la voirie,

- ce projet a déjà été étudié par la commission 5 en 2004, qui avait préconisé qu'il fasse l'objet d'une identification d'un périmètre restreint sur des aménagements ciblés de mise en valeur du site à vocation touristique. Un examen plus prononcé par la commission 5 sera réalisé, dès que la commune aura établi cette identification de périmètre et d'aménagement ciblé.

- « Réaménagement du centre urbain » de La Vèze : le projet concerne la création d'une place centrale bordant la mairie et la salle des fêtes et la réorganisation du réseau routier permettant une desserte sécurisée de l'école maternelle, située à proximité.

- la commission 5, sous réserve d'un examen approfondi sur l'ambition et les fonctionnalités du projet, envisagerait le soutien des aménagements qualitatifs sur cette place centrale.

Cette programmation de principe demandera à être confirmée en déterminant avec précision, la part éligible des projets aux critères du Fonds de valorisation patrimoniale et touristique, dès que les éléments permettant une instruction détaillée auront été recueillis.

A l'issue de cette instruction détaillée par la commission 5, il sera présenté en Bureau une programmation précise, définissant pour chaque projet les travaux éligibles et leurs montants et la subvention attribuée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette pré-programmation 2005.

Pour extrait conforme,

Le Président